

ENTREPRISES

DONNEZ DU

PEP'S*

À VOS PRODUITS & SERVICES!

* Performance
environnementale
des produits
et services



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie



DE NOMBREUX AVANTAGES BUSINESS POUR L'ENTREPRISE

- ➔ **L'éco-conception** est un atout pour la stratégie produit d'une entreprise: elle lui permet de développer de nouveaux marchés, de se démarquer de la concurrence, de diminuer ses coûts de production et d'augmenter ses marges.
- ➔ **74% des consommateurs** prennent en compte le respect de l'environnement dans leurs achats¹.
- ➔ **La moitié des consommateurs** sont prêts à payer 20% plus cher un produit mieux noté dans le cadre de l'affichage environnemental².
- ➔ **70% des entreprises** titulaires de l'Ecolabel européen se disent satisfaites (baisse des coûts, des consommations ou encore amélioration de l'image de marque) et seraient prêtes à le recommander.³

1. Source: IFOP 2015, La sensibilité des Français à la prévention des déchets.

2. Source: enquête CGDD-MEEM « Expériences de choix avec information environnementale » 2013.

3. Source: sondage OpinionWay pour ADEME, 2017.

**L'ADEME soutient financièrement
les entreprises qui améliorent la
performance environnementale de
leurs produits et services.**

À CHAQUE PROFIL UNE OFFRE ADAPTÉE

Où en est votre entreprise dans l'amélioration de la performance environnementale de ses produits / services ?

Je défriche le sujet

Vous y songez et vous souhaitez réaliser un diagnostic avant de vous engager

Je mets en place des actions

Vous êtes prêt à vous lancer et souhaitez structurer votre démarche

J'investis

Vous avez un plan d'actions mais des investissements sont nécessaires

VOTRE PROFIL	L'OFFRE DE L'ADEME	PLAFOND DE L'ASSIETTE ÉLIGIBLE	TAUX D'AIDE MAXIMUM
 <p>Je défriche le sujet</p>	Prestation d'accompagnement pour : <ul style="list-style-type: none"> Un diagnostic éco-conception : analyse du contexte et du marché, mobilisation en interne, identification des pistes de progrès Une étude d'opportunité et de faisabilité pour la mise en œuvre d'une démarche de labellisation Ecolabel européen 	50 k€	70%
 <p>Je mets en place des actions</p>	Prestation d'accompagnement pour : <ul style="list-style-type: none"> Un projet d'éco-conception : construction et pilotage du plan d'actions Le calcul de l'étiquette de l'affichage environnemental des produits Une démarche de labellisation Ecolabel européen : adaptation des pratiques de l'entreprise au référentiel et constitution du dossier de certification (hors coûts de certification) 	100 k€	70%
 <p>J'investis</p>	Aides à l'entreprise pour : <ul style="list-style-type: none"> La R & D et l'innovation, pour développer, tester, expérimenter un nouveau bien ou service éco-conçu L'investissement pour produire et commercialiser un produit éco-conçu ou écolabélisé (Ecolabel européen) 	Selon la nature du projet	70% 50%



Comment bénéficier de l'accompagnement de l'ADEME ? Avec qui échanger sur votre projet ?

➔ Contactez votre direction régionale qui saura vous conseiller selon votre projet (coordonnées au dos de ce document)

➔ Des structures « relais » sont présentes aux niveaux national et local (pôle Eco-conception, plateforme [avniR], CCI, agences régionales de l'Innovation, pôles de compétitivité, clusters...) qui proposent des accompagnements adaptés à vos besoins

➔ Veillez aux appels à projets régulièrement publiés par l'ADEME (www.ademe.fr/actualites/appels-a-projets)

À noter : l'aide de l'ADEME n'est pas systématique et son attribution dépendra avant tout de la taille de l'entreprise et de l'intérêt du projet, notamment en termes d'impacts positifs escomptés et d'exemplarité.

DES ENTREPRISES TÉMOIGNENT...



L'Entreprise NateoSanté, dans la région des Pays de la Loire, a réalisé en 2014 avec l'aide de l'ADEME une étude d'accompagnement de projet d'éco-conception. Cela lui a permis de concevoir une nouvelle gamme de purificateurs d'air, EOLIS Air Manager, dont la performance environnementale est améliorée grâce notamment à l'allongement de la durée de vie. Ce projet a également permis de fédérer les équipes et de se lancer dans la démarche de vérification ETV (Eco-Technology Verification), ouvrant ainsi des perspectives de développement accru à l'exportation.



L'Entreprise Novamex, Leader français de produits d'entretien (Arbre Vert...): «*Nous avons choisi l'Ecolabel européen pour valoriser notre engagement environnemental et promouvoir notre démarche auprès des consommateurs grâce à l'apposition du logo sur l'emballage. Aujourd'hui les bénéficiaires dégagés sont notamment réinvestis dans des actions pour améliorer les performances environnementales de l'usine.*»



Le groupe Casino communiquera début 2018 à ses clients les impacts environnementaux des produits à sa marque sur le site internet www.mieuxproduire.fr. Cette démarche a fait l'objet d'un accompagnement technique et financier de l'ADEME qui lui a permis de développer un outil de collecte d'information et de calculs d'impacts (www.mieuxproduire.net), et de développer la communication autour du projet.



L'entreprise Mobilwood, spécialisée dans l'agencement de mobilier de magasin, va proposer en 2018 sa nouvelle marque éco-conçue ECOGLOB. Celle-ci réduit d'environ 20% les impacts environnementaux (changement climatique, ozone photochimique, acidification et ressources d'énergies fossiles, à l'exception de l'indicateur ressources minérales qui augmente due à l'utilisation de quincaillerie), mesurés sur tout le cycle de vie du produit. MOBILWOOD a bénéficié en 2014 d'une aide de l'ADEME à la R & D.

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

L'ADEME ACCOMPAGNE LES ENTREPRISES CONTACTEZ VOTRE DIRECTION RÉGIONALE

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Site de Clermont-Ferrand
Tél : 04 73 31 52 80
Site de Lyon
Tél : 04 72 83 46 00

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Site de Dijon
Tél : 03 80 76 89 76
Site de Besançon
Tél : 03 81 25 50 00

BRETAGNE

Tél : 02 99 85 87 00

CENTRE-VAL DE LOIRE

Tél : 02 38 24 00 00

CORSE

Tél : 04 95 10 58 58

GRAND EST

Site de Strasbourg
Tél : 03 88 15 46 46
Site de Châlons en champagne
Tél : 03 26 69 20 96
Site de Metz
Tél : 03 87 20 02 90

HAUTS-DE-FRANCE

Site de Douai
Tél : 03 27 95 89 70
Site d'Amiens
Tél : 03 22 45 18 90

ILE-DE-FRANCE

Tél : 01 49 01 45 47

NORMANDIE

Site de Herouville Saint Clair - Tél : 02 31 46 81 00
Site de Rouen
Tél : 02 35 62 24 42

NOUVELLE AQUITAINE

Site de Bordeaux
Tél : 05 56 33 80 00
Site de Limoges
Tél : 05 55 79 39 34
Site de Poitiers
Tél : 05 49 50 12 12

OCCITANIE

Site de Montpellier
Tél : 04 67 99 89 79
Site de Labège
Tél : 05 62 24 35 36

OUTRE MER

Guadeloupe
Tél : 05 90 26 78 05
Guyane
Tél : 05 94 31 73 60
Martinique
Tél : 05 69 63 51 42
Mayotte
Tél : 02 69 62 32 36
Réunion
Tél : 02 62 71 11 30

PAYS DE LA LOIRE

Tél : 02 40 35 68 00

PROVENCE-ALPES-COTE-D'AZUR

Tél : 04 91 32 84 44



www.ademe.fr



010351